Image not found or type unknown

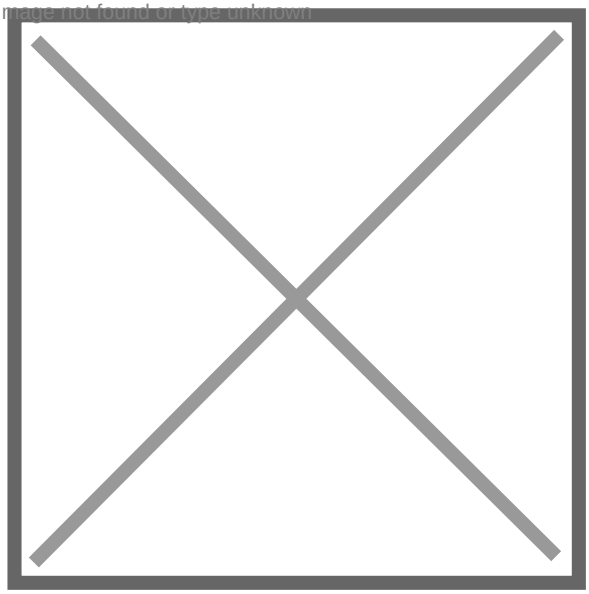

Licenciement pour faute grave abusif ?

Par **maxell**, le **05/07/2012** à **17:07**

Bonjour,

J'ai été licenciée en 2008 pour faute grave. J'ai travaillé pour cet ex-employeur de janvier 2004 à septembre 2008, soit 4 ans 1/2, et n'ai jamais passé de visite médicale.
En discutant de ce licenciement récemment avec des amis, ces derniers m'ont indiqué que de ce fait mon licenciement était abusif et que je pouvais saisir le Conseil de Prud'hommes pour obtenir des dommages et intérêts.
Je voudrais savoir si, à ce jour (5 juillet 2012), il n'est pas trop tard pour saisir le Conseil ?
Merci de votre aide.
Cordialement

Par **DSO**, le **05/07/2012** à **19:27**

Bonjour,

Vous avez 5 ans pour contester votre licenciement, mais le fait de ne pas avoir passé de visite médicale n'a aucune incidence sur le motif d'un licenciement disciplinaire.

Cordialement,
DSO

Par **maxell**, le **05/07/2012** à **20:07**

Merci de votre réponse.
Je n’ai pas l’intention de contester quoi que ce soit concernant le motif du licenciement, même si je le trouve abusif, mais simplement pointer du doigt le manquement à la visite médicale obligatoire pendant 4 ans 1/2 en demandant les dommages et intérêts s’y rapportant, car trop facile d'employer quelqu'un sans savoir s'il va bien...
Cordialement

Par **DSO**, le **06/07/2012** à **09:23**

Bonjour,

D'un strict point de vue juridique, vous avez le droit de saisir le Conseil de Prud'hommes pour contester l'absence de visite médicale d'embauche et de visite périodique.

Cordialement,
DSO

Par **maxell**, le **06/07/2012** à **09:55**

Merci de m'avoir répondu.
Je ne vais pas attendre plus longtemps, je vais aller consulter.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés